

Monsieur DEMBELE Nounoudjan en sa qualité de co-gérant de la société, n'a pu être présent au conseil et a exprimé sa volonté via recommandé.

Il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant
- Pouvoir pour les formalités

Pour des raisons personnelles **Monsieur DEMBELE Nounoudjan** souhaite démissionner de ses fonctions de gérant de la Société **A.M.K.**

Après échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : *Démission du Gérant*

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Monsieur DEMBELE Nounoudjan** à compter de ce jour, pour des raisons personnelles et lui donne quitus de sa gérance.

Monsieur AMARA Anis, gérant, accepte la démission.

Cette Résolution mise aux voix est Adoptée à l'unanimité des Associés Présents

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoir

La collectivité des associés présents donne tous pouvoirs au gérant pour accomplir toutes formalités partout où besoin sera.

Cette Résolution mise aux voix est Adoptée à l'unanimité des Associés Présents

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal régulièrement signé par tous les associés.

Monsieur DEMBELE Nounoudjan

*Bon pour démission des fonctions de co-gérant
(Lu et approuvé)*

Lu et approuvé

Monsieur AMARA Anis

*Bon pour acceptation de la démission du co-gérant
(Lu et approuvé)*

Lu et Approuvé
A. Amara

Monsieur MAMMAR Karim

(Lu et approuvé)

Lu et approuvé

Madame AZZOUZ Meriam

(Lu et approuvé)

Lu et approuvé
AZZOUZ

A.M.K

Société A Responsabilité Limitée

*Au Capital de 1000€
(000 Parts de 10 Euros)*

*66-68 Avenue Jean Jaurès
75019 Paris*

823 298 039 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 octobre 2024

L'an 2024, le 11 Octobre à 11 heures,

Les associés de la société à responsabilité **A.M.K** au capital de 1 000 €, se sont réunis au siège social de la société sur convocation verbale de la gérance, tous les associés ayant promis d'être présents ou représentés et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant
- Pouvoir pour les formalités

Sont présents :

Monsieur MAMMAR Karim

Demeurant 7 Rue Mathis 75019 Paris, né le 18/02/1986 à Paris 18^{ème},
De nationalité Française *détenteur de 37 parts sociales.*

Madame AZZOUZ Meriam

Demeurant 17 Bis Rue Curial 75019 Paris née le 26/11/1991 à LES LILAS (93),
De nationalité Française *détenteur de 38 parts sociales.*

Monsieur AMARA Anis, gérant de la société AMK.

Demeurant 117 Avenue Parmentier 75011 PARIS, né le 08/07/1992 à Paris 20^{ème},
De nationalité Française *détenteur de 25 parts sociales.*

Également n'a pu être présent au conseil et a exprimé sa volonté via recommandé,

Monsieur DEMBELE Nounoudjan, né le 18/02/1993 à Paris 11^e, de nationalité Française.

Demeurant 10 Rue Léger Félicité Saintthomax 93300 Aubervilliers